



ÉDITO | L'IMPORTANT DERNIER DROIT

Nous voici de retour pour affronter le dernier droit qui nous mènera très rapidement à la période d'examens et à la fin de l'année scolaire. Après cette trop courte semaine de relâche qui malheureusement ne permet pas de recharger suffisamment nos batteries, difficile de croire que nous pourrions nous rendre au bout de cette année sans avoir à puiser dans nos réserves d'énergie. La tâche est devenue de plus en plus lourde au fil des années, des coupures budgétaires, des intégrations d'élèves trop nombreuses dans des classes (régulières) sans l'ajout de ressources suffisantes, des tâches administratives qui s'ajoutent et j'en passe.

L'occasion pour améliorer le sort des enseignant(e)s et nous permettre d'exercer cette si belle profession est là, à la portée de la main. Les attentes et les besoins sont réels et doivent s'inscrire dans les renouvellements de l'Entente locale et de l'Entente nationale. À nos employeurs d'agir en conséquence lors de ces négociations!

Négociation locale

Le temps des belles paroles est passé. Les négociations qui ont débuté au début de l'année de travail 2018-2019 doivent refléter celles-ci et se traduire par une amélioration des conditions de travail qui se négocient en ce moment même avec la CSPÎ. L'Entente locale permet une amélioration réelle des conditions d'exercice au quotidien. En ce temps de pénurie d'enseignant(e)s, de pénurie de locaux et de détérioration des conditions dans lesquelles nous devons exercer notre tâche, le temps est venu pour la CSPÎ de le reconnaître, de faciliter et d'améliorer par le biais de cette négociation notre quotidien.

Négociation nationale

Une autre étape du long processus qui nous mènera à la négociation en vue de renouveler notre Entente nationale a été franchie lors du conseil des personnes déléguées et de l'assemblée générale extraordinaire le 26 février dernier. Lors de ces deux instances, nous avons pu, soit par le biais des personnes déléguées soit par votre participation directe, ajouter ou retirer

certain éléments à ce qui sera notre cahier de demandes. Nous aurons toutefois deux autres étapes à franchir avant la rédaction finale. Nous pourrions lors d'un prochain conseil des personnes déléguées et de la prochaine assemblée générale extraordinaire nous prononcer sur les ajouts ou les retraites apportés par les autres membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) lors de leurs instances respectives. Finalement, lors de la dernière étape, vous aurez à vous prononcer sur la version finale du cahier des demandes qui sera par la suite déposé à l'automne 2019.

Congrès de la FAE

Un petit mot sur le Congrès de la FAE qui se déroulera du 25 au 28 juin 2019. La délégation du SEPI (19 membres issus de différents secteurs ainsi que 5 membres du CA) qui a été élue lors des conseils de personnes déléguées débutera ses travaux de préparation en vue du Congrès. Nous vous informerons des sujets qui y seront abordés et débattus lors des prochains numéros du **TOP**.

Deuil



Durant la semaine de relâche un membre de la FAE nous a quittés. Le président du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), Éric Bédard, est décédé subitement à l'âge de 51 ans. J'ai eu l'occasion de le côtoyer, de l'apprécier au fil des années à travers différents événements et diverses instances fédératives. Éric a été

de toutes les batailles lors de la désaffiliation en juin 2006. Il était président du SEHY lors de la fondation de la FAE. J'en garde le souvenir d'une personne toujours prête à défendre contre vents et marées les enseignant(e)s. J'aimerais, en mon nom personnel et aussi au nom du SEPI, souhaiter à sa famille, à ses proches et aux membres du SEHY nos plus sincères condoléances.

Pour consulter l'hommage du SEHY : www.sepi.qc.ca/eric-bedard.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA



FORMATIONS

** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

- >> **Le vendredi 22 mars 2019 de 8h30 à 11h30**: formation SST - La lourdeur de la tâche enseignante et la santé
- >> **Le jeudi 4 avril 2019 à 16h30**: formation préparatoire à la retraite
- >> **Le mardi 9 avril 2019**: formation sur la répartition des tâches
9h00: primaire 13h00: secondaire

PERSONNES DÉLÉGUÉES

- >> **Le vendredi 22 mars 2019 de 13h00 à 15h15**: conseil des personnes déléguées (CPD) au Club de golf Métropolitain Anjou

CONSEIL DES COMMISSAIRES

- >> **Le mercredi 20 mars 2019**: conseil des commissaires de la CSPÎ



ÉCHO DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DES 12 ET 26 FÉVRIER 2019

ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 12 FÉVRIER 2019

Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ)

Serafino Fabrizi indique que le SERQ fait maintenant partie de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). La Fédération regroupe désormais 9 syndicats affiliés et est présente dans 7 régions du Québec, dont les 4 plus grands pôles urbains et compte plus de 43000 enseignant(e)s.

Violence au travail: formulaires de déclaration (rappel)

Pierre-Luc Gagnon et Sophie Fabris rappellent l'importance de remplir le formulaire de violence au travail. De plus, ils demandent aux délégué(e)s de répertorier les différents formulaires qui ont cours dans leurs établissements.

Suivi de la négociation locale

Serafino Fabrizi, Catherine Faucher et Nancy Hénault font le suivi des deux dernières rencontres tenues entre le comité de négociation et la commission scolaire. Bien que les discussions se poursuivent, de nombreux irritants persistent.

Chantal Poulin présente le plan de mobilisation local.

Calendrier de l'année de travail 2019-2020

Serafino Fabrizi indique qu'à la suite du dernier CPD, des vérifications ont été faites. Il est toujours possible de modifier les dates de début et de fin ainsi que l'ordre des journées pour imprévus.

Dates de remise des notes

Serafino Fabrizi présente l'historique des dates de remise des

notes des cinq dernières années. Le CPD mandate le conseil d'administration du SEPÎ de négocier avec la CSPÎ pour que la remise des notes du secteur «jeunes» soit fixée au 25 juin à 13h00.

Déclaration universelle climatique

Chantal Poulin et André Bélisle de l'AQLPA, présentent la *Déclaration universelle climatique*. Les personnes déléguées mandatent le conseil d'administration du SEPÎ de signer la déclaration.

Grève des stagiaires en éducation

Pierre-Luc Gagnon fait un suivi de la situation et indique que plusieurs associations étudiantes en éducation ont voté contre la grève des stages à la session d'hiver 2019.

ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019

Négociation nationale

Serafino Fabrizi et Sophie Fabris présentent le projet de cahier de demandes pour la négociation nationale 2020.

Lors de l'AG, les membres adoptent le projet de cahier de demandes.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | FORMATION PRÉPARATOIRE À LA RETRAITE



En septembre, lors de la parution de notre calendrier de formations 2018-2019, nous avons annoncé une formation retraite pour ceux et celles qui sont, prioritairement, à plus ou moins cinq ans de cette étape de la vie. Dans une ambiance décontractée, cette formation de base est présentée au *Centre communautaire Roussin*, à la salle 108, de 16h30 à 18h30. Prenez note qu'un léger goûter sera servi. La séance est prévue pour le jeudi 4 avril et nous constatons qu'il nous reste encore quelques places. N'hésitez pas à vous inscrire!

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site Web au www.sepi.qc.ca/inscription-formation-retraite ou en nous écrivant à courrier@sepi.qc.ca, ou encore en nous téléphonant au 514-645-4536.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

JEUNES | ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Vous recevez cette semaine un encart de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous rappelant ses positions face à l'implantation des contenus obligatoires en éducation à la sexualité et leur prise en charge. Nous invitons fortement chaque enseignant(e) à en prendre connaissance, même si l'implantation n'est pas débutée pour l'instant dans votre cycle. Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca



EDA | PAIEMENT DES SOMMES LIÉES À L'ENTENTE SUR L'ANNEXE XXIX

Sommes dédiées à l'organisation des groupes d'élèves au secteur des adultes

Nous vous avisons que vous avez reçu, **sur la paie du 14 mars 2019**, les sommes dues pour la période du 1^{er} juillet au 22 décembre 2018. Le code de paiement sur votre chèque est le 102512 pour la mesure 30367. Nous vous rappelons que l'entente prévoit un versement au prorata du nombre de jours compris dans chacun des deux semestres de l'année couverte par le calendrier et tient compte de votre pourcentage de tâche. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Serafino Fabrizi au 514-645-4536, poste 211 ou par courriel à l'adresse suivante : serafinofabrizi@sepi.qc.ca.

RAPPEL

FORMATION SST

LA LOURDEUR DE LA TÂCHE ENSEIGNANTE ET LA SANTÉ

Le **vendredi 22 mars 2019**
de 8 h 30 à 11 h 30

Club de golf Métropolitain Anjou
(9555, boul. du Golf à Anjou (Qc) H1J 2Y2)



IMPACTS SUR LA SANTÉ ATTRIBUABLES AU CONTEXTE ORGANISATIONNEL SCOLAIRE DIFFICILE ET À LA VIOLENCE

Présentée par Angelo Soares et Sophie Fabris

Le **vendredi 22 mars prochain**, le SEPÎ offre à ses membres la possibilité de participer à une formation en lien avec l'organisation du travail et la violence en milieu scolaire. De plus, cette formation abordera les enjeux liés au contexte scolaire difficile et à la lourdeur de la tâche chez les enseignant(e)s et les impacts que ceux-ci ont sur la santé mentale (épuisement/détresse). Cette formation, d'une durée d'une demi-journée, se déroulera en avant-midi (de 8 h 30 à 11 h 30). Elle est composée d'une première partie présentée par deux conférenciers, suivie d'une seconde partie réservée aux questions, échanges et commentaires.

Tous les membres du SEPÎ sont invités à cette formation.

INSCRIPTION

Il est important de vous inscrire avant le **lundi 18 mars 2019 à 13 h 00**.

web : www.sepi.qc.ca/inscription-formation-sst

courriel : courrier@sepi.qc.ca | téléphone : 514-645-4536

INFO | PAIEMENT DES DÉPASSEMENTS ET PONDÉRATION A PRIORI

Lors de la formation des groupes, si des élèves ayant des troubles graves de comportement associés à une déficience psychosociale (TGC), des élèves handicapés par des troubles envahissants du développement (TED), ou des élèves handicapés par des troubles relevant de la psychopathologie (TP) sont intégrés dans des groupes réguliers, ils doivent être pondérés *a priori*, et ce, même si des services leur seront octroyés. En d'autres termes, si la direction intègre dans un groupe régulier un élève TED (code 50), TGC (code 14) ou TP (code 53), cet élève comptera pour la valeur de sa pondération et non pour un seul élève. La pondération a priori s'applique jusqu'au premier jour de classe des élèves.

Par conséquent, si vous avez dans un de vos groupes, un élève TED, TGC ou TP qui est intégré et qu'une fois le calcul de sa pondération effectué vous dépassez le maximum prévu pour votre ou vos groupes, **assurez-vous que vous**

avez reçu le 31 janvier dernier le montant de compensation prévu pour les dépassements du nombre d'élèves par groupe.

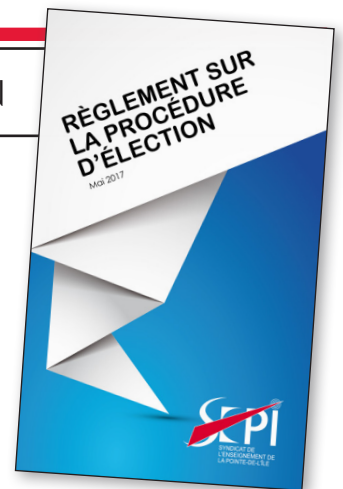
Par ailleurs, si vous avez un élève mentionné dans le paragraphe précédent reconnu ou intégré en cours d'année, il comptera seulement pour un élève s'il reçoit du service et la pondération ne s'applique pas. Pour l'élève TGC, s'il est intégré ou reconnu en cours d'année, il sera pondéré aux fins de compensation, qu'il reçoive ou non du service. Alors, vous pourriez retrouver dans votre classe, deux élèves TED, dont un pondéré *a priori* qui aura une valeur de trois élèves et un autre intégré ou reconnu en cours d'année qui aura une valeur d'un élève. Il faut donc s'assurer que tout est en règle. Pour ce faire, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

IMPORTANT | RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Le comité des statuts et règlements vous informe que du 25 mars au 5 avril 2019, des travaux sont en cours sur le règlement de la procédure d'élection. Si vous avez des avis de motions (suggestions de modifications) à proposer, transmettez-les avant le 5 avril à votre personne déléguée syndicale afin qu'elle les envoie par courriel, **au plus tard le 5 avril à 15h00** à annieprimeau@sepi.qc.ca. Les propositions reçues seront débattues au conseil des personnes déléguées du 15 mai 2019.

- Manon St-Maurice, présidente du comité des statuts et règlements
- Catherine Alary, présidente du comité d'élection et de référendum



Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951
Par courriel: topo@sepi.qc.ca